



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1813**

commune (s) :

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la certification Cit'ergie et l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charles

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 11 septembre 2017****Décision n° CP-2017-1813**

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la certification Cit'ergie et l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2012-2754 du 13 février 2012, le plan climat énergie territorial qui rassemble les actions à mener en matière de transition énergétique à horizon 2020. Ce plan doit être révisé pour intégrer les évolutions réglementaires et se doter d'objectifs à horizon 2030.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon a obtenu la certification Cit'ergie dispensée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), en novembre 2014 pour une durée de 4 ans. Ainsi, la Métropole de Lyon doit renouveler en 2018 sa demande de label.

Pour cela, la Métropole a besoin d'être accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage qui aura les missions suivantes :

- assister la Métropole en vue de l'obtention de la certification Cit'ergie par notamment la mise en place d'ateliers de travail en interne et la rédaction d'un dossier,
- participer à l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Métropole,
- produire des études diverses liées au plan climat afin de répondre à des besoins spécifiques.

Pour réaliser cette prestation, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la certification Cit'ergie et l'élaboration du PCAET.

Cet accord-cadre fait l'objet d'un marché à bons de commandes, conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 4 ans. L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 juillet 2017, a choisi l'offre de l'entreprise EQUINEO ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la certification Cit'ergie et l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) et tous les actes y afférents, avec l'entreprise EQUINEO pour un montant global minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 années.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 à 2021 - compte 6228 - fonction 70 - opération n° 0P26O2293 - Plan climat.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.**